

**Responsable de la Compétition : COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES DU SUD**

 Courriel : [CD04TT@gmail.com](mailto:CD04TT@gmail.com)

	Dates des Epreuves	Dates butoir des engagements	Lieux
1° Tour	19/10/2025	15/10/2025	Briançon
2° Tour	23/11/2025	19/11/2025	La Bâtie
3° Tour	25/01/2026	21/01/2026	Gap
4° Tour	15/03/2026	11/03/2026	Barcelonnette

L'inscription et le réengagement des joueurs aux divers tours doivent être faits sur l'espace "monclub" de SpidV2 <https://monclub.fft.com/> dans la rubrique « Sportifs », sous-rubrique « Engagements » par la personne ayant reçu la « permission Spid » au sein de chaque association. Seuls seront pris en compte les engagements enregistrés aux dates de clôture des engagements indiquées ci-dessus.

**Horaires des épreuves :** (sauf cas particuliers indiqués dans les convocations diffusées à chaque tour)

Le dimanche : Tableaux -15, -19, Elites D1 et D2 pointage : 8h30 début des épreuves : 9h00  
 Le dimanche : Tableaux -11, -13 et Elites D3 pointage : 13h30 début des épreuves : 14h00

**Article 1 : Conditions de Participation**

Le critérium fédéral à l'échelon départemental est réservé aux joueurs licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table dans les Alpes du Sud. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter un droit d'inscription forfaitaire par l'intermédiaire de son association. Au niveau du département, la somme des droits d'engagement sera portée sur une des factures envoyées à l'association ayant engagé un (des) joueur(s). Un joueur titulaire d'une licence promotionnelle « Loisir » verra sa licence automatiquement basculée en licence traditionnelle « Compétition ».

**Licenciation :** Pour participer le jour de l'épreuve, il devra être en mesure de justifier de sa licenciation pour la saison en cours et être en règle avec le règlement sur la certification médicale.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir Règlements fédéraux article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de sa certification médicale.

Si la mention « en règle avec la certification médicale » (ou « Certificat médical fourni ») figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, ou s'il ne peut fournir la preuve de sa licenciation avec certification médical, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention "en compétition", datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs. (Règlements Généraux FFTT, section 5-Règlement médical, Chapitre III, art.9)

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation et de sa certification médicale, **il n'est pas autorisé à jouer.**

**Documents pouvant être présentés pour attester de sa licenciation :**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, seuls les documents suivants sont acceptés :

- Attestation de licence personnelle (préalablement imprimée par le joueur ou en format informatique), ou collective, sur laquelle figure le nom du joueur
- Accès internet à l'adresse suivante : <https://malicence.fft.com>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com>
- Affichage de la licence joueur sur l'application « FFTT » (application pour smartphone Android et IOS)

Les personnes présentes sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence « Loisir » ou « Compétition » juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation. A défaut de pouvoir justifier de leur licenciation, ces personnes seront invitées à quitter le banc et à rejoindre les tribunes.

Si un joueur présente une attestation de licence phase 1 en 2<sup>ème</sup> phase, en respectant la législation sur la certification médicale, il peut jouer.

## Article 2 : Catégorie d'âge

A tous les échelons, les catégories d'âge prennent en compte l'âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. Tout jeune qui change de catégorie d'âge en début de saison, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

## Article 3 : Cotations et classements

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème de l'article 18. Le classement est établi par addition des points acquis par le joueur à chaque tour.

## Article 4 : Mutations

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que les points déjà obtenus dans le groupe quitté lui permettent de se maintenir dans son nouveau groupe.

## Article 5 : Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (et ayant fourni un certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) sera maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée sans marquer de points.

## Article 6 : Repêchage

En cas d'égalité aux points/lettre du barème de cotation du critérium fédéral, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

## Article 7 : Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les inscriptions se font pour l'ensemble des tours, tout en permettant de s'inscrire, à chaque tour, pour les tours restant à disputer.

Les joueurs (joueuses) qui s'inscrivent pour le 1<sup>er</sup> tour sont incorporé(e)s dans l'ordre de leur **dernier classement officiel**. Les joueurs (ou joueuses) en question doivent avoir plus de points classement que le joueur (ou la joueuse) ayant le moins de points licence dans le tableau concerné.

Un joueur (ou une joueuse) peut s'inscrire à tout moment de la saison après le 1<sup>er</sup> tour, il (ou elle) commencera **dans la division la plus basse**.

## Article 8 : Placement des joueurs

- Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé au critérium fédéral lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui dans la limite de 10% par division. (cf Article 7)
- Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si plusieurs participants sont ex-æquo et ne peuvent être classés séparément, il faut tenir compte de leurs points classement pour les départager, la priorité étant donnée à celui qui a le plus de points classement. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.
- Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, et s'il est rétrogradé, il est placé devant les joueurs qui se maintiennent dans l'échelon (ou division) concerné(e).
- Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent et s'il est maintenu dans sa division, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence de la phase en cours que lui.

## Article 9 : Retard & Excuses

### a) Retard, à tous les échelons et dans toutes les catégories :

Si le joueur est absent à l'appel de son nom pour ses parties comptant pour la poule, il est déclaré perdant pour chaque partie où il est appelé et absent, marque 0 point. Il peut disputer, à son arrivée, les parties lui restant à jouer dans la poule.

A l'appel de sa dernière partie de poule, s'il n'est toujours pas présent, il est déclaré forfait et ne peut plus disputer de partie pour ce tour. En aucun cas il ne peut être placé dans le tableau final s'il n'a pas joué au moins une partie dans la phase de poules.

Si le joueur se présente alors que le forfait a été prononcé, il devra se conformer aux dispositions d'envoi des excuses (voir alinéa b ci-dessous) pour pouvoir être conservé sur les listes au tour suivant, sous réserve qu'il ne soit pas forfait général sur l'épreuve.

b) Excuse, à tous les échelons et dans toutes les catégories :

Tout participant qui ne pourrait honorer son engagement doit aviser de son absence dans le délai imparti et par écrit directement le responsable de la compétition. Les excuses téléphonées avant le déroulement de la compétition, devront être confirmées par écrit. Il sera mentionné lors de l'excuse (téléphonique et écrite) les renseignements suivants : les nom, prénom, numéro de licence, catégorie d'âge du participant, ainsi que la division dans lequel il devait évoluer.

**Toute excuse non écrite ne sera pas prise en considération, le forfait sera considéré comme un forfait non excusé, avec toutes les conséquences qui en découlent** (voir article 10).

## Article 10 : Forfaits & Abandons

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence la responsable de la compétition (Sabine TRENDS) pour permettre à celle-ci de procéder à son éventuel remplacement.

Il ne sera pas demandé de justificatif pour un forfait signalé avant le mercredi précédent la compétition. Cependant, un justificatif devra être obligatoirement fourni après cette date pour considérer ce forfait comme forfait excusé.

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le responsable. : Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé.

S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

Toute absence excusée au 4e tour, doit être faite par écrit et un justificatif doit être fourni. (Ex. Certificat médical, certificat de classe de neige, etc.....).

Sauf avis contraire de leur part et ceci avant le mercredi soir précédant la compétition, tous les joueuses ou joueurs sont considérés comme titulaires de leur tableau.

Tout jeune qui ne pourrait honorer son engagement, pour raison de **déplacement scolaire** devra transmettre un certificat de l'établissement justifiant son déplacement avec ce dernier, dès qu'il en a confirmation avant le tour auquel il ne pourra participer, ou au plus tard à la date de clôture des excuses du tour auquel il n'a pas participé, par écrit directement au responsable de la compétition. **Dans ce cas le participant marquera 0 point mais sera maintenu dans la division où il devait jouer.**

Pour un **1er forfait, excusé et justifié**, le joueur est **maintenu dans la division**. La Commission Sportive Départementale reconnaît comme justificatif les cas suivants : **maternité, certificat médical établi avant le jour de l'épreuve ou au plus tard 48h après**, indiquant l'incapacité de jouer, les déplacements scolaires (voir ci-dessus). Toute autre justification fera l'objet d'une étude par la Commission Sportive Départementale qui décidera de sa recevabilité ou non.

Pour les **autres forfaits excusés** (non justifiés ou justificatif jugé comme non recevable), le joueur **descend d'une division**.

Au cas où un joueur serait **descendu** d'une division pour un **forfait excusé non justifié** lors du tour précédent mais qui **posséderait les points/classement** inscrits sur sa licence supérieur ou égal aux premiers joueurs de ce tableau, pourra s'il est incomplet et après étude par la Commission Sportive Départementale, **être repêché** dans cette division. Il sera alors **placé immédiatement après le dernier joueur** ayant plus de points inscrits sur la licence que lui (points-licence de la phase en cours).

Pour un **1er forfait non excusé**, le joueur **est exclu** de l'épreuve pour la saison. Pour un **2<sup>ème</sup> forfait excusé**, si le 1<sup>er</sup> forfait était excusé **et justifié**, le joueur **descend** d'une division, **sinon il est exclu** de l'épreuve.

Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

**Tout joueur abandonnant ou refusant de disputer**, lors d'un tour du critérium fédéral, une partie comptant pour le tableau final (c'est à dire une rencontre de poule qui détermine le placement des joueurs dans le tableau final), le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement est **considéré battu** pour la partie ou les parties qu'il lui reste à disputer. Il marque les points en fonction de la place obtenue.

- a) Tout joueur dont le forfait a été prononcé pour cause de retard ou d'absence (article 9.a), **marque 0 pour le tour considéré. Il ne peut plus participer à ce tour**. Le classement de la poule est établi en ne tenant pas compte des parties de ce joueur.

Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait disputé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. **Ceci ne concerne que la première partie non jouée.**

Si un joueur fournit un certificat médical prouvant son incapacité à disputer une partie et le reste du tour, reçu au plus tard à la date de clôture des excuses d'un tour du critérium fédéral (voir tableau des dates en page 1), il marquera les points en fonction de la place obtenue et la règle des points/classement ne sera pas appliquée.

## Article 11 : Cartons disciplinaires

Cette compétition fait partie des « compétitions individuelles » pour la comptabilisation des cartons.

Si un joueur est suspendu sur un (ou plusieurs) tour(s) du critérium fédéral, suite à la réglementation sur les cartons disciplinaires ou de sanction des instances disciplinaires : voir article 10.e.

Dans le cas de suspension de joueur(s), il sera procédé à un ou des repêchages.

## Article 12 : Organisation Sportive Départementale

A l'échelon départemental, dans toutes les catégories, le critérium fédéral se déroule sur 4 tours.

### Tableaux par catégorie d'âges

Le niveau départemental compte 7 tableaux (âges au 1er janvier de la saison en cours)

### DAMES :

Les joueuses peuvent choisir d'évoluer soit en régionale dans leur catégorie d'âge soit en départementale dans le tableau messieurs de leur catégorie d'âge.

### MESSIEURS :

- 1) tableaux Elites D1,D2,D3 joueurs de plus de 19 ans
- 2) tableau M19 : joueurs de moins de 19 ans
- 3) tableau M15 : joueurs de moins de 15 ans
- 4) tableau M13 : joueurs de moins de 13 ans
- 5) tableau M11 : joueurs de moins de 11 ans

	<b>Messieurs</b>	Groupes
ME	Départementale 1	1 groupe de 16
	Départementale 2	1 groupe de 16
	Départementale 3	1 groupe de 32
M19	Départementale 1	1 groupe de 12
M15	Départementale 1	1 groupe de 12
M13	Départementale 1	1 groupe de 12
M11	Départementale 1	1 groupe de 8

Si l'effectif des joueurs engagés dans une division prévue avec des groupes de 16 joueurs ne permet pas d'avoir au minimum 12 joueurs dans chaque groupe, la construction de la division pourra être modifiée par l'organisateur de l'épreuve avec des groupes de 10, ou moins.

**En cas d'absentéisme élevé le jour de l'épreuve, le juge-arbitre pourra modifier la constitution des poules.**

## Article 13 : Déroulement de la Compétition

### Groupes de 32

Chaque groupe est composé de 8 poules de 4. Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Puis, il est attribué :

**Poule 1 ⇒ Lettre A**

**Poule 2 ⇒ Lettre B**

**Poules 3 et 4 ⇒ par tirage au sort, les lettres C ou D**

**Poules 5 à 8 ⇒ par tirage au sort, les lettres E, F, G ou H**

Il est ensuite établi un tableau de 32 simple K.O., dans lequel tous les participants sont placés en suivant la grille figurant ci-après.

- a) le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/8<sup>ème</sup> de finale du tableau final
- b) les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau final (1/16<sup>ème</sup> de finale)
- c) le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est placé en 1/8<sup>ème</sup> de finale du tableau K.O

Ce tableau se déroule ensuite jusqu'à la finale, avec un classement intégral des joueurs à partir des 1/4 de finale pour le tableau final et des 1/4KO pour le tableau K.O :

Les battus du 1<sup>er</sup> tour (1/16<sup>ème</sup> de finale) disputent avec les 4<sup>èmes</sup> de poule, le tableau K.O. Les vainqueurs disputent avec les 1<sup>ers</sup> de poule le tableau final.

Les vainqueurs des 1/8 de finale accèdent aux 1/4 de finale, les perdants ne jouent pas d'autres rencontres de classement si le temps ne le permet pas et finissent 9<sup>ème</sup> ex-æquo. Les vainqueurs des 1/8KO accèdent aux 1/4KO, les perdants ne jouent pas d'autres rencontres de classement et finissent 24<sup>ème</sup> ex-æquo.

A partir des 1/4 de finale, les joueurs se rencontrent afin d'établir le classement intégral, places 1 à 8 pour le tableau gagnant. De même à partir des 1/4 de finale KO, les joueurs se rencontrent pour établir le classement intégral, places 17 à 24.

**Grille de placement des joueurs et joueuses dans le tableau de 32 à simple K.O.**

Classement	Poules							
Lettre tirée au sort →	(A)	(B)	C	D	E	F	G	H
1 <sup>er</sup>	1	32	17	16	9	24	25	8
2 <sup>e</sup>	29	4	13	20	21	12	5	28
3 <sup>e</sup>	19	14	3	30	27	6	11	22
4 <sup>e</sup>	15	18	31	2	7	26	23	10

**Groupes de 16**

Chaque groupe est composé de 4 poules de 4. Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Puis, il est attribué :

**Poule 1 ⇒ Lettre A**

**Poule 2 ⇒ Lettre B**

**Poules 3 et 4 ⇒ par tirage au sort, les lettres C ou D**

Il est ensuite établi un tableau de 16 simple K.O., dans lequel tous les participants sont placés en suivant la grille figurant ci-après.

- a) le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/4 de finale du tableau final
- b) les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau final (1/8<sup>e</sup> de finale)
- c) le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est placé en 1/4 de finale du tableau K.O

Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale, avec classement intégral de l'ensemble des participants.

Les battus du 1<sup>er</sup> tour (1/8<sup>e</sup> de finale) disputeront avec les 4<sup>èmes</sup> de poule, les 1/4 de finale du tableau de classement (tableau K.O). Les vainqueurs disputeront avec les 1<sup>ers</sup> de poule les 1/4 de finale du tableau final.

A partir des 1/4 de finale, les joueurs se rencontrent afin d'établir le classement intégral, places 1 à 8 pour le tableau gagnant. De même à partir des 1/4 de finale KO, les joueurs se rencontrent pour établir le classement intégral, places 9 à 16.

**Grille de placement des joueurs et joueuses dans le tableau de 16 à simple K.O.**

Classement	Poules			
Lettre tirée au sort →	(A)	(B)	C	D
1 <sup>er</sup>	1	16	9	8
2 <sup>e</sup>	13	4	5	12
3 <sup>e</sup>	11	6	3	14
4 <sup>e</sup>	7	10	15	2

**Groupes de 12**

Chaque groupe est composé de 4 poules de 3. Dans chaque poule, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Puis, il est attribué :

**Poule 1 ⇒ Lettre A**

**Poule 2 ⇒ Lettre B**

**Poules 3 et 4 ⇒ par tirage au sort, les lettres C ou D**

Il est ensuite établi un tableau de 12 simple K.O., dans lequel tous les participants sont placés en suivant la grille figurant ci-après.

- d) le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/4 de finale du tableau final
- e) les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau final (1/8<sup>e</sup> de finale)

Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale, avec classement intégral de l'ensemble des participants

Les battus du 1<sup>er</sup> tour (1/8<sup>e</sup> de finale) seront placés en 1/4 de finale du tableau de classement (tableau K.O). Les vainqueurs disputeront avec les 1<sup>ers</sup> de poule les 1/4 de finale du tableau final.  
A partir des 1/4 de finale, les joueurs se rencontrent afin d'établir le classement intégral, places 1 à 8 pour le tableau gagnant. De même à partir des 1/4 de finale KO, les joueurs se rencontrent pour établir le classement intégral, places 9 à 12.

### Grille de placement des joueurs et joueuses dans le tableau de 16 à simple K.O.

Classement	Poules			
	(A)	(B)	C	D
Lettre tirée au sort →				
1 <sup>er</sup>	1	16	9	8
2 <sup>e</sup>	13	4	5	12
3 <sup>e</sup>	11	6	3	14

#### **Pour tout groupe inférieur ou égal à 12**

La formule adoptée sera la mieux adaptée suivant le nombre de participants. Cette formule sera précisée le jour de l'épreuve.

En fonction du nombre d'inscrits, deux catégories d'âge consécutives pourront éventuellement être regroupées. Les montées, maintiens et descentes se feront alors en tenant compte de la position dans le classement final des joueurs dans leur catégorie d'âge.

#### **Incorporations sur place**

Pour des raisons d'organisation, il peut arriver que des tableaux soient *en surnombre* avec des joueurs à *incorporer sur place*. Ces joueurs sont incorporés en priorité en remplacement de joueurs signalés absents ou déclarés forfait (Voir articles 9 & 10). Dans la mesure du possible, ces joueurs sont incorporés dans des poules ne comportant pas d'autres joueurs de la même association.

Dans le cas où toutes les poules seraient complètes et qu'il resterait des joueurs à incorporer, le juge-arbitre transformera autant de poules que nécessaires pour affecter les joueurs restants dans des poules de 5 joueurs, en commençant par la poule H, puis G, puis F....

Seuls les 4 premiers joueurs des poules sont qualifiés pour la deuxième partie de la compétition (tableau à simple KO). Les joueurs finissant à la 5<sup>ème</sup> place marquent les points comme indiqués dans les barèmes de cotation (voir article 18) mais ne participent pas au tableau final. Ils sont placés en 17<sup>ème</sup> place (tableau initial de 16 joueurs) ou en 33<sup>ème</sup> place (tableau de 32).

## Article 14 : Montées

### **Montée dans les divisions pré-nationales**

Le premier de D1, des -19, de -15, -13, -11 monte en pré-nationale

### **Montée(s) dans les divisions départementales**

- Les 2 premiers de D2 montent en D1.  
Les 2 premiers de D3 montent en D2.
- 
- **En cas de forfait(s) dans une division, le 1<sup>er</sup> descendant voire le 2<sup>ème</sup> est repêché. S'il y a plus de forfaits que de descendants il sera possible de faire monter le 3<sup>ème</sup> voire le 4<sup>ème</sup> de la division inférieure.**

## Article 15 : Descentes

Le nombre de descentes est fonction, dans chaque groupe, du nombre de joueurs descendant de la division supérieure et des montées de la division inférieure.

## Article 16 : Dispositions Diverses

### a) **Durée des parties**

Dans toutes les divisions et dans toutes les catégories, les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

### b) **Lorsque plusieurs participants d'une même association ou d'une même famille seront qualifiés dans la même poule, ils doivent se rencontrer le plus rapidement possible.**

c) **Ordre des parties pour une poule de 4**

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

d) **Ordre des parties pour une poule de 5**

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
2-5	1-5	1-4	1-3	1-2
3-4	2-3	3-5	2-4	4-5

e) **Matériel : les balles**

Les rencontres doivent se disputer avec des balles de 40 mm en matière plastique homologuées en compétition agréées par la FFTT. Il conviendra d'adapter la tenue (short/jupe et maillot) à la couleur des balles disponibles. Elles ne sont pas fournies.

### Article 17 : Modalités de Classement de joueurs dans les poules

- 1) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du cumul des points-parties acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points-partie, une défaite attribue 1 point-partie. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point-partie.
- 2) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- 3) Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant uniquement sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points-partie, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peuvent être classés séparément, un nouveau classement des participants **encore à égalité** est effectué en ne prenant en considération que les seuls résultats les ayant opposés entre eux et en reprenant la procédure au point 2 ci-dessus.
- 5) En cas d'égalité persistante à l'issue de la procédure de départage, un tirage au sort est effectué.

### Article 18 : Barème de Cotation Départementale

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème ci-dessous. Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

a) **Lettre d'attribution :**

ÉCHELON	Départemental		
	1	2	3
Elite	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
- de 19 ans	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>
- de 15 ans	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>
- de 13 ans	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>
- de 11 ans	<b>I</b>	<b>J</b>	<b>K</b>

(Âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours)

b) **Points attribués :**

Cotation d'un tableau à 32 joueurs (dans le cas où certaines places ne sont pas jouées) :

1er	100	9è	29	17è	23	25è	5
2è	80	9è	29	18è	20	25è	5
3è	65	9è	29	19è	17	25è	5
4è	55	9è	29	20è	15	25è	5
5è	45	9è	29	21è	13	25è	5
6è	40	9è	29	22è	12	25è	5
7è	37	9è	29	23è	11	25è	5
8è	35	9è	29	24è	10	25è	5

Les joueurs en surnombre terminant 5<sup>ème</sup> de poule sont placés à la 33<sup>ème</sup> place et marquent 3 points.

#### Cotation d'un tableau à 16 joueurs :

1er	100	5è	40	9è	20	13è	5
2è	80	6è	35	10è	15	14è	4
3è	65	7è	30	11è	10	15è	3
4è	50	8è	25	12è	7	16è	2

Les joueurs en surnombre terminant 5<sup>ème</sup> de poule sont placés à la 17<sup>ème</sup> place et marquent 1 point.

La cotation pour une division de moins de 16 joueurs sera identique à la cotation d'un tableau de 16.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle (erreur lors de la confection des poules, ou sélection Fédérale [sur fourniture d'un justificatif]) empêche un joueur de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la place de 9è pour un groupe de 32, 8è pour un groupe de 16.

#### Article 19 : Arbitrage

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du Juge-arbitre ; ils sont notamment tenus avant de quitter la salle, de demander au Juge-arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

Dans le cas contraire ou en cas de refus d'arbitrage, 3 cas se présentent à l'issue du tour concerné :

- le joueur devait monter dans la division supérieure : il ne monte plus (donc se maintient), ce qui provoque la montée d'un joueur supplémentaire;
- le joueur devait se maintenir : il descend dans la division inférieure, ce qui provoque le maintien d'un joueur supplémentaire;
- le joueur devait descendre : il descend d'une division, ce qui provoque le maintien d'un joueur supplémentaire; dans tous les cas, et il ne peut remonter dans sa division de départ avant deux tours. Un changement de saison ne peut avoir pour effet d'accélérer la remontée d'un joueur ainsi sanctionné.

Dans tous les cas, en termes de points marqués, le refus d'arbitrage entraîne les mêmes conséquences qu'un abandon au cours de la partie précédant ce refus. Un rapport doit être adressé par le Juge-arbitre à la Commission Sportive Départementale dans les plus brefs délais.

#### Article 20 : Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement

Le coefficient attribué au critérium fédéral, quel que soit le niveau et la division, est de **1,5** pour toutes les catégories. Il intervient dans le calcul des points/classement (voir règlements fédéraux administratifs).

#### Article 21 : Conseil aux joueurs

Au cours d'une compétition individuelle, un joueur ne peut recevoir de conseils que d'une seule personne, désignée à l'avance à l'arbitre. Si une personne non autorisée donne des conseils, l'arbitre brandit un carton rouge et l'expulse hors des abords de l'aire de jeu.

Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (hors temps mort et interruptions pour s'éponger); si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une autre faute de même nature entraînera son éviction de l'aire de jeu.

Si, après qu'un avertissement a été donné, quiconque, dans la même partie d'une compétition individuelle, donne à nouveau des conseils de manière illicite, l'arbitre brandit un carton rouge et l'expulse hors des abords de l'aire de jeu, qu'il soit ou non celui ayant reçu l'avertissement préalable.

#### Article 22 : Cas non prévus par le présent règlement

Dans le silence du présent règlement départemental, il sera fait référence, en premier lieu, au règlement régional et si ce dernier ne permet pas de trancher, il sera alors fait référence au règlement fédéral. Enfin, si aucun règlement ne permet de trancher le litige, la commission sportive départementale sera alors seule compétente.

**Pour toute réclamation, seul le règlement diffusé par le Comité Départemental, fait foi.**